

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 02/02/2009 (Dernière actualisation de la page 02/02/2009)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.0897	12.0223	14.5940
2	102%	11.3115	12.2628	14.8859
3	103%	11.4224	12.3830	15.0319
4	110%	12.1987	13.2246	16.0535
5	115%	12.7532	13.8257	16.7832
6	120%	13.3076	14.4268	17.5128

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
9.9807	10.8201	13.1346